

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA**

**Conseil départemental de l'environnement et des  
risques sanitaires et technologiques  
CODERST du Jura**

**Dossiers des séances tenues en préfecture  
2011-2017**

Versement de la Préfecture du Jura  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**(2744W)**

Bordereau de versement rédigé au  
bureau de la Coordination interministérielle et de l'environnement,  
direction de la Coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Préfecture du Jura

mis en forme par Patricia GUYARD  
directrice des Archives départementales du Jura

Montmorot, 2022

## BREVE PRESENTATION

Les documents versés le 25 août 2022 et totalisant 1,35 ml sont les dossiers des séances tenues par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Jura de 2011 à 2017 dont le secrétariat est assuré en préfecture, par le bureau de l'environnement à la date du versement, dépendant de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, plus précisément du bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (Coderst) concourt dans chaque département à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels (arrêté préfectoral) en matière d'installations classées, d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, de risques sanitaires liés à l'habitat insalubres. Instance de concertation et de conseil pour la prise de décision du Préfet, le CODERST a un rôle consultatif, non décisionnaire.

Il est composé de membres désignés pour trois ans par arrêté préfectoral : des représentants des services de l'Etat directement concernés par les domaines couverts (Dreal, DDT, DDSCPP, ARS...), des représentants des collectivités territoriales (conseillers départementaux, maires...), des représentants d'associations (protection de l'environnement, de défense des consommateurs, de la pêche...), de membres des professions ayant leur activité dans les domaines du conseil (CCI, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers...), d'experts dans les domaines de compétence du conseil (architecte, ingénieur hygiène...), des personnalités qualifiées dont au moins un médecin.

Les informations recueillies au cours de l'examen de chaque projet font l'objet d'un rapport de synthèse préparé par le service instructeur désigné préalablement, et présenté devant les membres du Coderst ; l'exploitant (pétitionnaire) est invité à faire part de ses observations et à répondre aux questions éventuelles des membres du Coderst avant que ceux-ci délibèrent en dehors de la présence de l'exploitant et émettent leur avis au cours d'un vote. Le Préfet transmet à l'exploitant l'avis du Coderst et le projet d'arrêté préfectoral. Dans un délai de 15 jours, le pétitionnaire peut faire part de ses remarques par écrit au Préfet qui peut alors éventuellement modifier les dispositions de l'arrêté. Sans réponse de l'exploitant, la Préfecture considère qu'il n'y a pas d'observations. La décision finale est formalisée par l'arrêté préfectoral<sup>1</sup>.

Lors des séances, des études et diagnostics plus généraux, confiées à des associations qualifiées ou des services, peuvent être présentés aux membres du Coderst pour information.

Les dossiers de séance sont principalement constitués des rapports des services instructeurs sur chaque projet présentés avec les projets d'arrêtés préfectoraux d'approbation ou de refus-envoyé à chaque membre du Coderst avant séance, et du compte-rendu de la séance renvoyé à son tour aux seuls membres du Coderst. Par le grand nombre de services susceptibles d'intervenir en Coderst, on y retrouve de nombreux exemplaires qui seront détruits, seule étant conservée la collection préfectorale tant qu'elle assure le secrétariat du Coderst. En revanche, le dossier d'instruction de chaque affaire portée devant le Coderst est conservé au sein du service compétent et suivra le sort des dossiers de ce service. Les dossiers de séances du Coderst ne contiennent pas ces dossiers d'instruction mais une synthèse technique jointe ou incluse au rapport du rapporteur.

Ces dossiers sont communicables après un délai de 25 ans à compter de la date de leurs arrêtés préfectoraux respectifs.

---

<sup>1</sup> Eléments principalement repris de l'explication du rôle et du fonctionnement du Coderst sur le site internet à la préfecture du département des Hauts-de-Seine (<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/CODERST>).

## INVENTAIRE

Cote	Intitulés	Dates	Communicabilité	Observations
2744W1-9	<b>Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques : dossiers de séance</b>		<b>25 ans*</b>	*Communicabilité : 25 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral lié à chaque dossier ou, à défaut, de la date de la séance de Coderst où il a été présenté.
2744W1	réunion du 18/01/11 - réunion du 22/02/11 - réunion du 29 /03/11 - réunion du 28/04/2011 - réunion du 26/05/11 (annulée) - réunion du 23/06/2011 - réunion du 29/07/2011 - réunion du 13/09/11 (annulée) - réunion du 27/09/2011 - réunion du 25/10/2011 - réunion du 09/11/2011 - réunion du 22/11/2011 - réunion du 13/12/2011 - réunion du 24/01/2012 - réunion du 25/01/2012 - réunion du 21/02/2012.	<b>2011-2012</b>	<b>2037</b>	
2744W2	réunion du 22/03/2012 - réunion du 17/04/2012 - réunion du 22/05/2012 - réunion du 19/06/2012 - réunion du 27/06/2012 - réunion du 09/07/2012 - réunion du 14/09/2012 - réunion du 25/09/2012.	<b>2012</b>	<b>2037</b>	
2744W3	réunion du 23/10/2012 - réunion du 20/11/2012 - réunion du 18/12/2012 - réunion du 22/01/2013 - réunion du 28/02/2013 - réunion du 26/03/2013 - réunion du 23/04/2013 - réunion du 28/05/2013 - réunion du 25/06/2013 - réunion du 09/07/2013 - réunion du 24/09/2013.	<b>2012-2013</b>	<b>2038</b>	
2744W4	réunion du 22/10/2013 - réunion du 19/11/2013 - réunion du 11/12/2013 - réunion du 17/12/2013 - réunion du 21/01/2014 (annulé) - réunion du 13/02/2014 - réunion du 28/02/2014 - réunion du 20/03/2014 - réunion du 27/03/2014 - réunion du 27/05/2014 - réunion du 12/06/2014 avec plan de prévention des déchets non dangereux - réunion du 24/06/2014.	<b>2013-2014</b>	<b>2039</b>	
2744W5	réunion du 08/07/2014 - réunion du 25/09/2014 - réunion du 07/10/2014 - réunion du 21/10/2014 - réunion du 04/11/2014 - réunion du 18/11/2014 + - réunion du 16/12/2014 (annulé) - réunion du 20/01/2015 - réunion du 10/02/2015 - réunion du 10/03/2015 - réunion du 07/04/2015 (annulé).	<b>2014-2015</b>	<b>2040</b>	

<b>Cote</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Dates</b>	<b>Communicabilité</b>	<b>Observations</b>
2744W6	réunion du 05/05/2015 - réunion du 04/06/2015 - réunion du 23/06/2015 - réunion du 09/07/2015 - réunion du 10/09/2015 - réunion du 06/10/2015 (annulé) - réunion du 03/11/2015 - réunion du 01/12/2015 - réunion du 19/01/16 - réunion du 16/02/16 (annulé) - réunion du 15/03/16.	<b>2015-2016</b>	<b>2041</b>	
2744W7	réunion du 12/04/16 - réunion du 10/05/16 - réunion du 31/05/16 - réunion du 21/06/16 - réunion du 13/07/16 - réunion du 23/08/16 (annulé) - réunion du 05/09/16 - réunion du 11/10/16 - réunion du 15/11/16 - réunion du 13/12/16.	<b>2016</b>	<b>2041</b>	
2744W8	réunion du 17/01/17 (annulé), réunion du 14/02/17, réunion du 14/03/17, réunion du 19/04/17, réunion du 23/05/17, réunion du 20/06/17, réunion du 05/09/17, réunion du 03/10/17, réunion du 07/11/17, réunion du 12/12/17.	<b>2017</b>	<b>2041</b>	
2744W9	Rapports des services instructeurs aux séances des 14/02/17 : 1 rapport - 14/03/17 : 1 rapport - 19/04/17 : 1 rapport - 23/05/17 : 6 rapports - 20/06/17 : 3 rapports - 05/09/17 : 4 rapports - 03/10/17 : 4 rapports - 07/11/17 : 3 rapports - 12/12/17 : 3 rapports	<b>2017</b>	<b>2042</b>	